



p. 6-7 **Ordures, déchets, dépôts sauvages**

p.2 **Edito**

Infos mairie p.3-4-5-8-9

p.10 **Intercommunalité**

Infos locales p.11



Le village retrouve enfin un peu d'animation. D'ores et déjà, la Place reprend vie, la terrasse du bar nous accueille volontiers, tout comme celle de l'auberge et de la Paillote. Le Chantier, le festival Encore Encore, les expositions de peinture, la foire bio et la brocante, la commission culture et d'autres encore se sont mobilisés pour vous distraire, vous détendre et vous offrir des moments conviviaux durant tout l'été : vous pouvez lire le programme en dernière page de ce bulletin. Bien entendu, ils ne pourront avoir lieu que si les conditions sanitaires le permettent. De nouveaux commerces ont ouvert, d'autres ont changé de propriétaires, avec ceux déjà en place ils sont le témoignage du dynamisme de notre village, dynamisme entretenu par votre fidélité et vos encouragements.

La porte s'entrouvre mais il ne faut pas se relâcher, les derniers arrêtés préfectoraux nous le rappellent. Et nous adressons d'ailleurs une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quittés cette année.

Même si le contexte sanitaire a été - et reste - difficile, nous avons tenu, tout au long de cette année, à être à votre écoute et à mettre en place la démocratie participative qui tient particulièrement à cœur à notre équipe municipale. Cette démarche a été initiée l'an dernier à l'occasion de la fête nationale où un cahier a été mis à votre disposition, pour récolter vos remarques et suggestions et aussi pour mentionner les domaines dans lesquels vous souhaitiez vous investir. Ce cahier est aujourd'hui encore à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Depuis cette première initiative, le contexte sanitaire nous a empêché de faire des réunions publiques. Toutefois deux consultations citoyennes se sont déroulées et nous espérons que, la situation s'améliorant, nous pourrions enfin débattre publiquement de nos actions et de nos projets, des vôtres comme des nôtres.

Votre participation à nos côtés est essentielle, vous participez à la richesse de notre village.

Le Conseil municipal

Le Conseil d'État rejette la requête en justice de Jacques Vincent, Georges Coque, Catherine Langlois, Nathalie Dalle, Elisabeth Demol et Jean-Luc Traby pour faire annuler les élections municipales de Correns et confirme notre légitimité.

En effet, en septembre 2020, ces personnes ont saisi le Tribunal administratif de Toulon afin de faire annuler les élections municipales de Correns : elles ont été déboutées. Qu'à cela ne tienne, elles ont alors saisi le Conseil d'État en appel. Le jugement a été rendu le 13 juillet 2021 : leur requête n'a pas été suivie par les juges. Madame le Maire et son conseil municipal, élus démocratiquement, sont donc tout à fait légitimes et ceci est confirmé par le Conseil d'État lui-même.

Nous tenons à remercier les citoyens et les citoyennes qui nous ont fait confiance par leur voix et leurs encouragements.

ETAT CIVIL

Nous ont quittés
mais restent parmi nous ... :

Ont vu le jour ...

Aron MARIN • 06/03/2021
Ethan CARASCO • 09/04/2021

Se sont unis ...

Fanny MENECIER-CAMPS
et Paul PERIÉ • 17/04/2021
Margaret MCLELLAN
et Joseph HOBBS • 18/05/2021

Jean VINCENT • 13/03/2021
Michel RAYMOND • 01/04/2021
Paule BAZZANO
épouse BOTTO • 05/04/2021
Stéphanie BADRÉ
veuve CHABERT • 21/04/2021
Hilary BROWN
veuve STANDING • 02/05/2021
Pierre GIRAUD • 22/05/2021
Didier MICHEL • 05/07/2021

CCAS

Les membres du CCAS vous rappellent qu'une permanence a lieu le premier jeudi et le deuxième samedi de chaque mois de 9h30 à 11h 30, dans la salle du conseil municipal.

Bibliothèque cherche bénévole

Vous disposez d'un peu de temps ?
Vous aimez les rencontres et les livres ?
Vous voulez participer activement à la vie culturelle de Correns ?
Rejoignez l'équipe des bénévoles de la bibliothèque !

Les tâches sont très variées et chacun peut trouver sa place. Que vous soyez étudiant, retraité, salarié ou autre, en vous impliquant dans ces tâches, vous contribuerez à la vitalité de la bibliothèque.

Quelques exemples de missions auxquelles participe le bénévole bibliothécaire :

- permanence d'accueil du public (1 à 2 fois par mois)
- choix et commande de nouveaux

livres (romans, BD...).

- informatisation de l'inventaire
- équipement des livres : côtes, couverture...
- rangement, classement des documents
- enregistrement des prêts et retours
- animation : lectures, contes, ateliers créatifs...

Les qualités requises : discrétion (le bénévole s'engage à ne pas divulguer des informations auxquelles il aura accès, sur les lecteurs notamment), sociabilité, intérêt pour le monde des livres, la musique, le cinéma... La formation est assurée en interne. Les bénévoles bénéficient également d'un accès gratuit aux formations proposées par la Médiathèque départementale. Pour plus d'informations, contactez l'accueil de la mairie.

Flash Infos

La commune a investi dans un véhicule 100% électrique pour les services techniques, et a choisi une électricité verte pour son éclairage public et ses bâtiments.

Si vous désirez poser des panneaux photovoltaïques vous devez impérativement faire une déclaration de travaux auprès des services municipaux.

Il vous est également rappelé que toute intervention sur votre façade (changement de fenêtres, portes, volets en sachant que le PVC est strictement interdit, peinture des boiseries, réfection de la façade) nécessite aussi une déclaration préalable de travaux. Renseignez-vous auprès de la mairie.



je roule électrique

Actu Atchoum

Nouveau ! les Tickets Mobilité (ou Chèques Transport) "Atchoum-solution de covoiturage" sont désormais disponibles chez certains commerçants de Correns : boulangerie Stagno, épicerie L'Oustaou Bio et tabac-pressé Le Piazza.

Ces tickets, vendus par carnet de 10, sont une alternative au paiement par carte bleue et permettent de payer aux conducteurs vos trajets réservés via Atchoum.

<https://www.atchoum.eu/>
tel : 0806 110 444

Au cimetière aussi, adoptez les bons réflexes !

Afin d'inciter et de faciliter les comportements écoresponsables du public, les services techniques municipaux ont installé à l'entrée du cimetière des bacs récupérateurs :

- Les déchets d'origine végétale tels que les fleurs fanées, les feuilles mortes, les plantes séchées, ont un bac spécifique.
- Un autre bac est destiné à recueillir exclusivement la terre des pots.
- Les déchets recyclables, notamment les emballages en plastique (pots et godets), les emballages en carton, les emballages en métal sont à mettre dans la poubelle jaune à côté. Leur contenu sera récupéré en temps utile par les employés communaux.

N'hésitez pas non plus à utiliser la zone « récup ». Le principe est simple : donner plutôt que jeter. Une étagère est là pour accueillir pots et vases en plastique ou en terre qui peuvent encore servir. Il sera donc possible d'y déposer tout ce qui peut être encore utilisé, mais aussi de récupérer ce qui s'y trouve, librement.

Comment

L'attribution d'un logement à un demandeur s'effectue au sein d'une commission d'attribution (la CAL) qui est composée de représentants du bailleur (Var Habitat et Logis Familial Varois à Correns), d'un représentant de la mairie où se trouve le logement et d'un représentant de l'état. Elle se réunit à intervalles réguliers et examine trois dossiers de candidats répondant aux critères pour chaque logement disponible.

La mairie peut proposer des can-

Arrivée d'un nouvel ASVP

Depuis le mois de mai, M. Canto, le nouvel ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) de la commune a pris ses fonctions.

Parmi ses missions, l'agent de surveillance de la voie publique est chargé notamment de faire respecter la réglementation en matière de stationnement. Il joue également un rôle important dans le maintien de la propreté des espaces publics. En effet, il peut établir un PV d'infraction au code de la santé publique s'il constate des dégradations de l'espace commun (déchets, déjections canines, tags, etc.). Plus généralement, l'agent assure une veille permanente de l'espace public et fait remonter toutes les informations utiles à sa hiérarchie.

En plus de ces missions quotidiennes de contrôle, l'ASVP peut aussi mener des missions variées : mise en fourrière, information du public, contrôle des vignettes d'assurance... Il fournit aussi des renseignements aux passants qui demandent leur route, assure la protection des établissements scolaires à l'entrée et la sortie des écoles, signale les éventuelles

atteintes à la tranquillité sonore d'un quartier : musique, chien, cris, etc.

Au cours de ces différentes missions, l'agent est en contact permanent avec la population et avec les autres services chargés de la protection des biens et des personnes : gendarmes, policiers, pompiers, etc.

Été + soleil = période Rouge

Avec l'été et le soleil, les mois de juin à septembre inclus sont ceux avec le plus fort risque d'incendie dans le département. On l'appelle la période Rouge : l'emploi et l'utilisation du feu sont strictement interdits dans toutes les zones exposées aux incendies de forêt et à moins de 200 mètres de celles-ci, même pour les propriétaires et leurs ayants-droit. Pour les autres usagers, l'emploi du feu est interdit toute l'année sur ces terrains.

<https://urlpetite.fr/r7u>

est attribué un logement social ?

didats en fonction des logements qui lui ont été réservés, tout comme peut le faire l'État, sur le contingent préfectoral, qui peut proposer des candidats qui répondent aux critères des ménages prioritaires. En fonction des financements qu'ils ont apportés (fourniture du terrain, subventions...), les financeurs (État, collectivités, bailleurs sociaux) disposent de quotas d'appartements réservés, qu'ils attribuent aux candidats locataires qui leur en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leurs revenus et de leur état de

précarité... Ces financeurs sont appelés réservataires et disposent d'un contingent.

Si vous avez fait votre demande de logement social en ligne ou directement auprès du bailleur social, pensez à en informer la mairie de Correns et à lui communiquer le numéro de référence de votre dossier. Sinon, elle n'en sera pas informée et ne pourra pas vous proposer comme candidat lorsqu'un logement où elle est réservataire se libère sur la commune.

ORDURES, DÉCHETS, DÉPÔTS SAUVAGES, RECYCLAGE UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE ET CITOYENNE

Gravats et autres matériaux laissés sur les trottoirs



Dégradations diverses,
emballages carton déposés
près des containers ...



Dépôts sauvages : coût pour le service
technique communal et donc
pour la collectivité : 533 €



Mégots de cigarettes jetés dans les égouts, ils partent
directement vers la mer via la rivière. Ils polluent jusqu'à
500 litres d'eau et peuvent provoquer des incendies.

Recyclage non observé

**Vous voulez être acteur du changement, responsable et citoyen,
quelques gestes suffisent en prenant de bonnes habitudes. Petit rappel :**

Les poubelles vertes sont exclusivement réservées aux votre carte d'identité, en 2 minutes vous obtiendrez votre

ordures ménagères ; les poubelles jaunes uniquement pour tous les emballages même métalliques, vous pouvez aussi y mettre le carton en morceaux, toujours en vrac, jamais en sac sauf s'ils sont transparents. Les colonnes sont faites pour le verre, le papier et les vêtements usagés ou non : à Correns tout cela existe.

Pour les **encombrants** (matelas, électroménager, meubles, électronique et informatique...), deux solutions simples et gratuites s'offrent à vous :

- **La déchetterie de Terrubi**, située entre Carcès et Le Val. L'accès se fait sur présentation de la vignette disponible en Mairie (venir avec un justificatif de domicile et

La commune agit

Au sein de la mairie sont collectés les médicaments non utilisés, les ampoules et cartouches d'encre, les piles usagées, le petit électronique tels que les portables.

La commune a également mis en place le recyclage des déchets verts et pots des plantes au cimetière : un point d'eau est de nouveau en service. Les déchets de la cantine sont également valorisés : compost ou nourriture pour les poules du jardin partagé de la poste.

La mairie met à disposition des propriétaires de chiens des petits sacs pour les déjections canines que vous pouvez trouver à divers endroits du village : à ne pas laisser sur place, merci !

Dans le cadre de l'action World Clean Up (nettoyage de la planète), chaque année en septembre la commune organise en lien avec Natura 2000 un ramassage des déchets sur les

vignette). La déchetterie collecte les gravats, encombrants, déchets verts, bois, fer, radiographie, huile de vidange, produits dangereux (pots de peinture, bombes aérosols,) Retrouvez l'intégralité des matériaux collectés sur ce site : <http://sived83.com/le-service/les-espaces-tris/le-val/>

- En faisant appel à **la Ressourcerie La Courtoise** au 04.94.80.47.45 qui peut venir récupérer les encombrants devant votre porte ou débarrasser votre maison du mobilier dont vous ne voulez plus.

Pour vos déchets verts, l'espace-tri les accepte et vous pouvez aussi demander au SIVED un composteur individuel pour la modique somme de 15 euros.

bords de rivière ou dans le village : en 2020, plus de 500 kg ont été collectés par 40 bénévoles adultes et enfants.

Le conseil municipal des jeunes s'investit aussi et met en place un projet de recyclage des masques.

Nous avons tous un rôle essentiel à jouer, individuellement et collectivement, par des gestes simples pour préserver notre planète, contrecarrer ce désastre que représentent nos déchets et éviter ainsi que ceux-ci ne se retrouvent dans la nature et dans la mer. Trier, recycler, valoriser, prenons conscience de l'impact positif que nous pouvons avoir sur la vie au village et plus largement pour la survie de notre planète. Soyons les acteurs réels du changement.

Le Conseil Municipal des Jeunes : premiers travaux, premières délibérations

Depuis leur mise en place en janvier 2021, les jeunes élus ont participé à la cérémonie commémorative du 8 mai et se sont réunis plusieurs fois en commission. Le 22 juin dernier, ils ont validé leurs premiers travaux en séance plénière du Conseil Municipal des Jeunes où ils ont adopté à l'unanimité les points suivants :

- Mettre en place deux ou trois containers dans le village pour le recyclage des masques jetables (un à l'arrêt de bus, un à la sortie de l'école et un à la mairie).
- Améliorer la visibilité de la bibliothèque en apposant un grand panneau signalétique sur la porte d'entrée.
- Refaire le marquage du stade et

disposer deux bancs sur le court de tennis.

- Installer un coin de convivialité sur le terrain derrière le lotissement du Béal, reste à trouver table et bancs.

La séance a également été l'occasion pour chaque commission de présenter aux autres ses projets en réflexion. Comment inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux ? Comment remettre en service une salle des Jeunes et rénover et améliorer le sentier botanique ? Où pourrait-on installer des jeux pour les enfants pour qu'ils soient moins abimés ? La commission Sport aimerait également organiser une marche pour la mucoviscidose et réfléchit à l'aménagement d'un stade multisports.

Des repas « 3 carottes » pour les élèves

La cantine scolaire de Correns a récemment décroché le label « En Cuisine 3 carottes », le plus haut niveau de distinction, décerné par Ecocert France (acteur majeur de la certification Bio en agriculture). Une belle récompense pour son utilisation importante en 2020 de produits bio, locaux, sans OGM et additifs, qui s'accompagne d'une politique locale anti-gaspillage et de l'utilisation d'éco-détergents.

Des carottes pour symboliser l'effort de notre restaurant collectif pour une alimentation bio, locale, saine, durable et respectant les saisons. Sans oublier les vertus pédagogiques enseignées à nos générations futures.

La commune remercie ses agents municipaux, ses fournisseurs, les agriculteurs locaux, les parents d'élèves et tous ses partenaires institutionnels pour cette belle réussite qui perdure déjà depuis 2017. Correns est la seule commune du département du Var à obtenir ce niveau 3 !

Correns se voit également citée comme exemple à suivre dans la mise en œuvre du projet alimentaire territorial conduit par l'Agglomération Provence Verte.

Un pas de plus vers le développement durable et les circuits courts en Centre-Var !

Synthèse des consultations citoyennes

La commune a entrepris en avril 2021 une consultation citoyenne « **Petite Enfance – 0 à 3 ans** », sur les réseaux sociaux, afin d'évaluer les besoins des habitants, en partenariat avec l'Agglomération Provence Verte. Plus de 20 profils de familles ont été enregistrés. Voici la synthèse des principaux résultats obtenus.

1^{er} constat : 55% des personnes spécifient avoir des difficultés pour établir un planning hebdomadaire de garde d'enfants, compte tenu des moyens proposés (public, privé, associatif, familial, etc). Le soutien de la famille est prédominant, mais ne peut couvrir en moyenne que 17 heures par semaine de garde d'enfants. Il existe donc des modes de gardes multiples (famille, assistante maternelle et crèche) présents sur des communes avoisinantes, incluant des contraintes (coordination de plannings, horaires spécifiques, déplacements).

2^e constat : 75% des personnes expriment des besoins en gardes d'enfants complémentaires. Ils sont évalués à environ 13 heures supplémentaires hebdomadaires, axés sur les mardis et jeudis. La structure souhaitée serait une « micro-crèche ».

3^e constat : 70 % des personnes expriment leur désir de voir installer à Correns un LEAP (Lieu d'Accueil Enfants Parents). La fréquence horaire exprimée serait d'une matinée par semaine.

Compte tenu d'un lieu normé présent sur la commune, des réflexions sont en cours pour accueillir, à court terme, une antenne d'un des LEAP de l'Agglomération. D'autres réflexions sont également en cours pour définir un volume de places prioritaires au sein des crèches de l'Agglomération pour nos salariés navetteurs.

16 réponses ont été formulées (administrés, associations et conseil municipal des jeunes) sur la **circulation et le stationnement** dans le village.

- **Arrêts minutes** : des arrêts limités à 30mn sont la réponse la plus fréquente, durée adoptée et mise en place aujourd'hui.
- Stationnement des **camping-cars** : pas de réponse. Le sujet reste en réflexion.
- Emplacements de **parcs à vélos** : suggestions de multiples endroits (il en existe déjà à la poste et au centre multi-accueil). Le conseil municipal a opté pour Angognes, école et stade.
- **Parkings** : 2 réponses seulement, soulignant la nécessité de ne pas les artificialiser mais de les aménager et de les végétaliser. Ceci est conforme

aux volontés de la municipalité.

- **Signalisation** : 3 réponses dont 2 pensent que les stops sont inutiles aux croisements cimetière/Béal /chemin de l'église. Dans le centre village, les stops et les miroirs nous semblent cependant nécessaires aux endroits proposés car la visibilité n'y est pas idéale.

Quelques remarques sur certaines propositions : après consultation avec le département, un feu rouge sur la D45 (portion boulangerie) est déconseillé (augmentation des risques de bouchons et onéreux). Le cheminement doux entre stade et chemin des Adrechs est prévu dans notre plan d'aménagement et nous réfléchissons à un point de rendez-vous pour le covoiturage.

Déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes

Toute personne, professionnelle ou non, qui offre à la location un meublé de tourisme ou une chambre d'hôte doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès de la mairie de la commune où est situé le meublé. Cette règle est prévue par l'article L324-1-1 du Code de tourisme.

Dans le cadre de la dématérialisation des démarches de déclaration préalable à l'activité de location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, a souhaité proposer à ses communes membres, dont Correns fait partie, la mise à disposition gracieuse de l'outil DECLALOC'.

D'ici peu, cet outil permettra aux hébergeurs de déclarer en ligne leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes. Il permettra également aux hébergeurs, collectivités et plateformes de location de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée tel que prévu par la Loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique.

ACASED 83

ACASED 83 est une Association Carçoise d'Alimentation Solidaire et d'Équipements Divers. Ils ont également ouvert une friperie rue Florentin Giraud. Les recettes issues de cette friperie permettent d'acheter de la nourriture pour les familles bénéficiaires de son soutien.

La friperie est ouverte le mercredi de 14h30 à 18h et le jeudi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

Pour apporter son soutien à cette alimentation solidaire, la municipalité de Correns organise une collecte de produits d'hygiène : savon, shampoing, dentifrice, brosse à dents, protections hygiéniques, rasoirs, mousse à raser, etc., peuvent être déposés à la Mairie aux horaires d'ouverture.

Pass Culture pour les jeunes de 18-20 ans

Mis en place par le ministère de la Culture, le pass Culture, permet à tous les jeunes, l'année de leurs 18 ans, d'avoir accès à une application sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois.

Ce forfait de 300 € peut être utilisé pour l'achat de billets (cinéma, concert, spectacle, musée...), de biens culturels (livres, disques, instruments de musique...), de cours de pratiques artistiques ou de services numériques (jeux vidéo, musique en ligne, certaines plateformes de VOD, presse en ligne, ebooks...). Pour pouvoir en bénéficier, il faut résider en France métropolitaine ou d'outre-mer et activer son compte personnel via l'application entre le jour de ses 18 ans et la veille de de son 19^e anniversaire (les personnes de 18 ans n'ayant pas la nationalité française mais vivant en France depuis un an sont éligibles au pass Culture). Le forfait est alors valable jusqu'à la veille de ses 21 ans.

L'application est téléchargeable sur l'App Store ou le Play Store.

Manifestations estivales

Les manifestations estivales présentées dans ce bulletin sont évidemment susceptibles d'être annulées, reportées et/ou remodelées suivant l'évolution de la situation sanitaire.

- **Jeudi 1er juillet** : A partir de 18h, Fête des Terrasses sur la Place avec les Vignerons de Correns.

- **du 03 au 9 juillet** : Exposition du club Correns Arts et Découverte au Fort Gibron. Vernissage le samedi 03 juillet à 18h.

- **10 et 11 juillet** : Encore Encore Festival avec le soutien de la Commission Culture de Correns.

- **Mardi 13 juillet** : A partir de 19h30 sur la Place, apéritif républicain offert, auberge espagnole et foodtrucks, soirée dansante (organisée par la mairie de Correns).

- **Mercredi 14 juillet** : Vernissage du symposium de peinture organisé par Couleurs Méditerranée, à 12h à l'atelier sur la Place.

- **Mercredi 14 juillet** : Concert au Petit Corrensois, dès 19h.

- **Mercredi 21 juillet** : Marché nocturne « le marché met le couvert » à partir de 19h sur la place (organisé par la municipalité).

- **Du 23 au 28 juillet** : Festival Les Printemps du Monde au Théâtre de Verdure et à La Fraternelle.

- **Jeudi 29 juillet** : La commission Culture de Correns accueille La Compagnie des Grillons (théâtre) qui interprètera Les Lettres de Mon Moulin à 20h30 à l'Agora.

- **Samedi 31 juillet** : Fête de la Saint-Germain, aioli (sous réserve), retraite aux lampions, feu d'artifices, et soirée dansante, dès 19h sur la Place, par la Mairie de Correns.

- **Dimanche 01 août** : Fête de la Saint-Germain, messe à 10h30, suivie de la procession et du verre de l'amitié.

- **Mercredi 04 août** : Marché nocturne « le marché met le couvert » à partir de 19h sur la place (organisé par la municipalité).

- **Dimanche 8 août** : Foire à la brocante dans le village, organisée par l'association " Les clés de Correns".

- **Samedi 14 août** : Concert au Petit Corrensois, dès 19h.

- **Mercredi 18 août** : Marché nocturne « le marché met le couvert » à partir de 19h sur la place (organisé par la municipalité).

- **21 et 22 août** : Fête de la Bio et du Naturel dans le village, par les Maîtres Vignerons Bio.

- **Samedi 28 août** : concert au Petit Corrensois, dès 19h.

NUMEROS DE TELEPHONE ET HORAIRES D'OUVERTURE

www.correns.fr

Mairie • Accueil

04.94.37.21.95

mairie@correns.fr

Accueil du public • du mardi au samedi de 9h à 12h

Accueil téléphonique • du mardi au vendredi 9h/12h et 14h/16h, samedi 9h/12h

Service **Administratif | État Civil**

04.94.37.21.96

administration.mairie.correns@orange.fr

Service **Urbanisme**

04.94.37.21.95

accueilcorrens@gmail.com

Service **Finances**

04.94.37.21.98

finances_mairiecorrens@orange.fr

Police rurale

policecorrens@gmail.com

Encombrants : 04 94 80 47 45

tous les 2^e mercredi du mois

inscriptions auprès de la ressourcerie

'La Courtoise'

Régie des Eaux et Assainissement

04.98.05.30.50

Accueil **Pôle Famille**

04.94.59.45.45

clsh-correns@orange.fr

Bibliothèque municipale

fermeture provisoire pour raison sanitaire

Ecole communale : 04.94.59.56.31

La Poste : 04.94.59.58.11

Point Info Tourisme : Antenne estivale

place des Insurgés. Ouverture du

28/06 au 27/08 : 04.94.72.04.21

www.la-provence-verte.net

Vacances scolaires

Reprise de l'école :

jeudi 2 septembre 2021

Une remarque sur le bulletin communal ?
mairie@correns.fr ou en mairie

LA SENSATION D'UN PRIVILEGE
BD CORRENS
5^e Village des Pesses

Ne manquer aucune information c'est très simple :

Ecoutez

le haut-parleur du Fort Gibron

Recevez

les infos par courriel

inscrivez-vous à la lettre

sur le site internet de la mairie

www.correns.fr

Consultez

facebook.com/mairiecorrens